

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC167

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent à la meilleure maîtrise des outils, des logiciels et des dispositifs de gestion administrative des exploitations agricoles chez les futurs agriculteurs en formation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole l'enseignement aux futurs agriculteurs de la meilleure maîtrise des outils, des logiciels et des dispositifs de gestion administrative des exploitations agricoles.

La mobilisation agricole du début de l'année 2024 a exprimé plusieurs revendications et malaises de la profession. La lourdeur administrative qui pèse sur les agriculteurs en fait partie. En effet, les exploitants se plaignent de trop nombreuses heures passées à travailler sur leurs dossiers de demande de subvention pour la PAC ou de réparation des dommages causés par des catastrophes la tempête Ciaran, à la compréhension des réglementations ou encore à la Constitution de leurs dossiers pour revendiquer leurs droits sociaux auprès de la mutualité sociale agricole. Ce temps passé se fait au détriment du travail sur leur exploitation et qui est le cœur de métier de la profession d'agriculteur.

Il faut donc s'assurer que la formation agricole dote les futurs agriculteurs en formation de toutes les ressources nécessaires pour maîtriser pleinement les outils, les logiciels et les dispositifs de gestion administrative de leurs futures exploitations agricoles afin que cette lourdeur soit atténuée dans la pratique quotidienne de leur activité.